CHAMBRE DE COMMERCE FRIBOURG
HANDELSKAMMER FREIBURG • CHAMBER OF COMMERCE FRIBOURG

Tarifs des légalisations

1. Déclaration d'origine et certificat d'origine

- ad valorem 1,5 ‰		
- au minimum	CHF	20.-
- au maximum	CHF	400.-

2. Facture commerciale (VISA) ou facture pro-forma (DIGNE DE FOI)

- délivrée indépendamment d'une déclaration d'origine	voir 1	
- délivrée en plus d'une déclaration d'origine	CHF	10.-

3. EUR 1

- C.C.M. (EUR 1), par examen préalable ou à posteriori	CHF	40.-

4. Liste de prix et autre document (VU)	CHF	20.-

5. Copie et photocopie

- copie de tout document	CHF	2.-
- photocopie en rapport avec une légalisation	CHF	0.50 / non-membres
	CHF	0.20 / membres

Le prix des formulaires n'est pas compris dans ces émoluments. Par ailleurs, seule la vente de ces derniers est soumise à la TVA (7,6%).

Les dossiers présentés au guichet et envoyés par courrier postal, sont traités dans les 24 heures. Une taxe express de CHF 25.- sera facturée pour tout dossier urgent devant être traité hors délai.